

Contrat d'abonnement Fourniture d'eau potable

Partie réservée au Service de l'Eau

Commune : Secteur :

Abonné n°

Date de saisie :

INFORMATIONS DU BRANCHEMENT

* Adresse :

Logt/Appt n° : * Commune :

* Compteur n° : * Relevé d'index à : m³ à la date du :

* Nombre de personnes dans le foyer : * Résidence : ☐ principale ☐ secondaire

COORDONNÉES DE(S) L'ABONNÉ(S)

☐ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Entreprise / société ☐ Syndic

* NOM(S), Prénom(s) :

* Date de naissance 1 : Date de naissance 2 :

* Adresse de facturation : Logt/Appt n°

* Code postal : * Commune :

* Tél 1 : Tél 2 :

* E-mail :

N° Siret (si société) :

Nom ancien propriétaire / locataire :

PIÈCES À JOINDRE OBLIGATOIREMENT

- ☐ Copie de la carte d'identité ☐ Copie de l'attestation notariale (Si Propriétaire)
☐ Copie du bail de location (Si Locataire) ☐ Extrait Kbis (Si Activité professionnelle)

Je m'engage à accepter toutes les conditions, charges et obligations énoncées dans le Règlement de la Direction de l'Eau (disponible sur le site www.grand-senonais.fr), dont je reconnais avoir eu connaissance et à acquitter l'eau consommée dans mon immeuble, enregistrée par le compteur d'un diamètre de mm suivant le tarif fixé par le Conseil Communautaire, dont je serai redevable jusqu'à résiliation du présent contrat.

Fait à , le / /

* Signature(s) de(s) l'abonné(s) :

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS ENREGISTRÉ ET VOUS SERA RETOURNÉ

NOUS VOUS INVITONS A NOUS FAIRE PART DE TOUTES MODIFICATIONS A CE CONTRAT.

Les informations contenues dans le présent contrat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

***Information obligatoires**

MODALITES DE PAIEMENT DE VOS FACTURES :

- ⇒ **Par internet via PayFip** (avec les codes indiqués sur la factures) depuis le portail abonné ou le site de la Communauté du Grand Sénonais ou www.payfip.gouv.fr
- ⇒ **Par mensualisation en remplissant un contrat de mensualisation** (page 3) + **un mandat SEPA** (page 4) + **joindre un RIB** (seule condition : consommer plus de 100 € d'eau par an).
- ⇒ **Par retour du TIP SEPA** (en bas de la facture) daté et signé accompagné d'un **RIB**
- ⇒ **Par chèque bancaire à l'ordre du Trésor Public** à envoyer avec le TIP (en bas de la facture)
- ⇒ **En espèces** (maximum 300 €) auprès du Centre des Finances Publiques, 26 quai de Nancy à Sens
- ⇒ **Avec le QR code** en bas de la facture dans un commerce de proximité (maximum 300 € en espèces)
- ⇒ **Par virement** sur le compte Banque de France en indiquant les références portées sur le talon de la facture
IBAN : FR95 3000 1007 98C8 9100 0000 005 / BIC : BDFEFRPPCCT

CONTRAT DE MENSUALISATION

relatif au paiement de votre facture d'eau et
d'assainissement

**Formulaire à retourner complété et signé accompagné du mandat de
prélèvement SEPA et du RIB**

COORDONNÉES DE(S) L'ABONNÉ(S)

NOM Prénom : Date de naissance :
Adresse :
Complément : Logt n° :
Code postal : Ville :

Suite de votre adhésion :

- ✓ Vous recevrez un avis d'échéance indiquant le montant et les dates des dix mensualités dont le règlement sera effectué directement par votre banque,
- ✓ Pour des raisons techniques, l'adhésion à ce contrat sera prise en compte si votre consommation annuelle est supérieure à 100 euros.

Pendant l'année :

- ✓ Les prélèvements seront effectués le 10 de chaque mois ou le premier jour ouvrable suivant (10 mensualités maximum). Ils représentent 80 % du montant total des factures de l'année précédente, proratisé sur la période restante jusqu'à la relève annuelle. Si votre consommation présente une variation importante (en + ou -), une révision de vos mensualités sera effectuée.
- ✓ Suite au relevé de votre compteur d'eau, vous recevrez une facture qui indique le solde à régler. Les prélèvements effectués auront été déduits.
- ✓ Si les prélèvements ont été trop élevés, le surplus sera automatiquement remboursé sur votre compte.

Vous changez d'adresse :

- ✓ Lors de votre déménagement, prévenez le service de l'Eau et de l'Assainissement et indiquez-lui votre nouvelle adresse. Une facture soldant votre compte vous sera adressée.

Vous souhaitez changer le compte sur lequel les prélèvements sont effectués :

- ✓ Si vous changez de numéro de compte, d'agence, de succursale ou si vous changez de banque, vous devez remplir une nouvelle autorisation de prélèvement que vous vous procurerez à la Direction de l'Eau et fournir un relevé d'identité bancaire concernant votre nouveau compte.
- ✓ Si vous prévenez le service avant le 20 du mois, les prélèvements seront effectués sur votre nouveau compte dès le mois suivant. Dans le cas contraire, la modification interviendra un mois plus tard.

Renouvellement du contrat :

- ✓ Sauf avis contraire de votre part, votre contrat de mensualisation est automatiquement reconduit l'année suivante. Vous ne devez établir une nouvelle demande que si vous avez dénoncé le contrat en cours d'année et que vous désirez vous mensualiser de nouveau.

Fin du contrat de mensualisation :

- ✓ Si vous voulez renoncer à votre contrat de mensualisation, il suffit d'en informer la Direction de l'Eau par simple courrier au plus tard le 20 du mois précédant une échéance.

Échéances impayées : PENSEZ À APPROVISIONNER VOTRE COMPTE À CHAQUE ÉCHEANCE

- ✓ Si un prélèvement ne peut être effectué sur votre compte, son montant s'ajoutera au solde de votre facture sur relève.
- ✓ Si deux prélèvements consécutifs n'ont pu être effectués sur votre compte, il sera procédé à la résiliation du contrat pour l'année en cours. Il vous appartiendra de renouveler la demande l'année suivante si vous le désirez.

Signature précédée de « Bon pour acceptation » :

Direction du Cycle de l'Eau - Z.I. des Vauquillettes - 18 rue Chantecoq - 89100 SENS

Tél : 03.86.65.21.51 - eau@grand-senonais.fr

